



Quelques brèves concernant l'Amazonie (et les Indigènes du Brésil)

AYA Info - No 14

Les mouvements populaires ont célébré le "Grito dos Excluídos" (le Cri des Exclus) le 7 septembre, jour de la fête de l'indépendance du Brésil.

Dans de multiples localités du pays, les mouvements populaires ont organisé des manifestations pour rappeler l'existence de nombreux exclus dans la société brésilienne.

Boa Vista, la capitale de l'Etat de Roraima a vu la participation de Yanomami de la région de Canaúami. Selon le journal "Folha de Boa Vista" (édition du 8 septembre), un représentant des Yanomami a rappelé la nécessité de respecter l'environnement, il a dénoncé l'orpaillage illégal et rappelé l'invasion des Terres Indigènes (TI) par les non indiens. Des représentants des ethnies Macuxi et Wapixana ont parlé de l'évacuation des non-indiens de la TI Raposa Serra do Sol, ils ont demandé aux autorités d'accélérer le processus.

Pour en savoir plus (en portugais) : <http://www.folhabv.com.br>

Le CERD exige des mesures de l'État brésilien en faveur de la Terre Indigène Raposa Serra do Sol – TI RSS* (État de Roraima)

Dans une lettre au gouvernement brésilien datée du 24 août, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale – CERD du Haut commissariat aux droits de l'homme de l'ONU exprime sa préoccupation quant à la situation de discrimination dont sont victimes les peuples indigènes de la TI RSS. Le CERD souligne que plus de 80 non-indigènes occupent toujours illégalement la TI RSS, qu'aucune mesure n'a été prise pour la protection des populations indigènes, victimes de violences, que tout cela se déroule dans un climat d'impunité et sous la menace d'amendements à la Constitution pour diminuer la protection des TI. L'État brésilien doit mettre en œuvre six recommandations avant le 30 novembre 2007. En particulier, achever l'évacuation totale de la TI RSS, assurer la sécurité des populations indigènes, mener une investigation sur le supposé racisme institutionnel de l'appareil policier et judiciaire du Roraima à l'encontre des populations indigènes et donner réparation aux communautés indigènes pour l'utilisation illégale de leur terre et des dommages environnementaux subis. L'expéditeur de ces "Brèves" peut envoyer la copie (en anglais) de la lettre du CERD au gouvernement brésilien. Le Conseil Indigène de Roraima – CIR publie une version portugaise de cette lettre et en donne un commentaire.

Pour en savoir plus (en portugais) : <http://www.cir.org.br>

* Voir "AYA info No 11" du 08/08/07

TI RSS (2) - Les organisations indigènes signent un accord avec le gouvernement fédéral

Le 12 septembre, à Brasília, huit organisations indigènes de la TI RSS se sont réunies avec les représentants du gouvernement fédéral. Un accord a été signé au terme de cette rencontre. Des organes de dialogue doivent être institués entre les organisations indigènes d'une part, et entre les organisations et le gouvernement d'autre part. Le gouvernement s'engage à aider au développement des activités économiques des communautés indigènes. Les organisations indigènes s'engagent à promouvoir des relations pacifiques entre les différents peuples de la TI. Le gouvernement demande aux leaders indigènes d'agir auprès des membres de leurs communautés respectives pour que le processus d'évacuation des fazendas encore dans l'aire indigène se déroule, lui aussi, pacifiquement. Il demande que les indiens n'interviennent pas dans le processus d'évacuation qui est sous la responsabilité des organes fédéraux. La FUNAI a publié une copie du texte original. Cet accord a suscité de nombreuses réactions dans l'État de Roraima.

Pour en savoir plus (en portugais) : <http://www.cir.org.br> , <http://www.funai.gov.br> et <http://www.folhabv.com.br>

La "Déclaration Nations Unies sur les droits des peuples autochtones" est acceptée par l'Assemblée générale de l'ONU

Le 13 septembre, par 143 voix pour, 4 contre (Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande) et 11 abstentions (Colombie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Géorgie, Burundi, Fédération de Russie, Samoa, Nigeria, Ukraine, Bhoutan et Kenya), l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la "Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones". Ce texte avait déjà été adopté en juin 2006 par le Conseil des Droits de l'homme. Ce document est le résultat de vingt-deux années de travail et de discussions dans les différentes instances onusiennes. Il s'agit d'un texte en deux parties : un préambule de vingt-quatre paragraphes qui est une sorte d'exposé des motifs et quarante-six articles qui déclinent les différents droits énoncés dans la Déclaration, par exemple le droit à l'autodétermination, à l'intégrité physique, à avoir des institutions propres, au maintien des cultures, à la terre, à la pharmacopée, etc.

On trouvera sur le site Internet du Docip* le texte de la Déclaration et les amendements proposés par différentes organisations indigènes.

L'expéditeur de cette "Brève" peut envoyer – sur demande - une copie du texte de la Déclaration en français.

* Docip - Centre de Documentation, de Recherche et d'Information des Peuples Autochtones

Site Internet (en anglais et espagnol) : <http://www.docip.org/>

Un livre raconte le massacre d'indiens Yanomami du village de Haximu

Au cours de l'été 1993 des "garimpeiros" (orpailleurs) ont assassiné 13 indiens Yanomami (des personnes âgées, des femmes et des enfants) du village de Haximu, situé près des sources de l'Orénoque à la frontière du Brésil et du Venezuela. Ce massacre a été qualifié de génocide par la justice brésilienne en 2006. Quelques-uns des auteurs de cet acte de barbarie ont été condamnés, d'autres sont décédés et la majorité d'entre eux ont disparu.

C'est sous le titre "Haximu : O massacre dos Yanomami e suas consequências" que sera présenté le livre de Jan Rocha, le 17 septembre, dans une librairie de São Paulo. Il s'agit de la réédition d'un livre paru en anglais à Londres en 1999.

Pour en savoir plus (en portugais) : <http://www.socioambiental.org>

Jean-Noël Hyacinthe et Bernard Comoli